

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE :** Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_1

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

Par délibération n°8 en date du 27 mars 2025, le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 2025 sur des bases prévisionnelles.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Des crédits supplémentaires sont alloués pour répondre d'une part, aux obligations réglementaires liées aux diagnostics dans les bâtiments communaux (diagnostic de performance énergétique, radon, amiante) et d'autre part aux contrôles légionnelles à hauteur de 20 273 €.

Les crédits prévus pour les travaux de réparation/entretien des bâtiments et de la voirie sont insuffisants pour couvrir les besoins réels de la Commune et les aléas : réparations non prévues, interventions urgentes sur les bâtiments communaux et la voirie pour des raisons de sécurité. Il est nécessaire d'augmenter les crédits de 14 293 € pour les bâtiments et 32 683 € pour la voirie.

Des crédits supplémentaires pour l'achat de fournitures de petits équipements sont nécessaires au fonctionnement courant des services communaux notamment pour la réparation des véhicules à hauteur de 8 000 € et pour les aires de jeux des espaces publics de la Commune à hauteur de 2 850 €.

Suite aux inondations du 17 octobre 2024, une partie des encombrants évacués par les habitants sur le domaine public a été entreposée sur un terrain communal – rue Romain Rolland. La Commune a sollicité le soutien de la Métropole de Lyon afin de prendre en charge leur évacuation. Cette dernière a mandaté une entreprise pour procéder à l'évacuation et au traitement de ces déchets dont la facture s'élève à 435 883,60 € TTC. La Métropole demande à la Commune de prendre en charge 50% des frais, soit 217 941,80 € TTC. Il convient d'ajuster les crédits initialement prévus en augmentant cette ligne budgétaire d'un montant de 97 942 €.

Suite aux assemblées générales des copropriétés dans laquelle la collectivité possède des biens immobiliers, des crédits doivent être ajustés pour verser les provisions de fonds de travaux à hauteur de 9 000 €.

L'ouverture au mois d'octobre de la crèche La Ruche Enchantée entraîne une augmentation du budget d'entretien des locaux de la commune pour un montant de 4 000 €.

Les dépenses liées à l'énergie sont fluctuantes et complexes à estimer. Au regard de l'évolution des tarifs, des variations de consommation, de l'ouverture de nouveaux bâtiments communaux, il convient d'abonder cette ligne budgétaire de 205 026 €.

Des crédits supplémentaires liés à la hausse des contentieux sur des marchés publics sont inscrits à hauteur de 4 800 €. De plus, une procédure renvoyée devant le Conseil d'État entraîne des dépenses supplémentaires (frais d'avocat spécialisé) pour un montant de 5 000 €.

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public relatif aux assurances, la commune souhaite se faire accompagner par un cabinet spécialisé afin de garantir la sécurisation juridique de la procédure. Cet accompagnement inclura le recensement des besoins, la rédaction des pièces contractuelles ainsi que l'analyse de la conformité des offres. Afin de financer cette prestation, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 7 200 €.

Les dons de pièges à frelons et de poules ont connu un réel succès auprès des Givordins et Givordines. En prévision du don d'arbres aux habitants, il convient de prévoir 1 500 € supplémentaires.

Lors de l'exécution budgétaire, il est apparu que certaines dépenses initialement prévues en section de fonctionnement relèvent davantage de la section d'investissement, conformément aux règles comptables applicables aux collectivités territoriales. Il s'agit des dépenses liées à la reprise de sépultures en état d'abandon pour un montant de 14 160 €. Il convient donc de procéder à un transfert de crédits, sans impact sur l'équilibre global du budget.



Les prévisions budgétaires pour le marché de la restauration scolaire au lancement du renouvellement du marché et donc des négociations. de baisser le prix unitaire du repas. Par conséquent, il convient de diminuer cette ligne budgétaire de 80 000 €.

Dans un souci de qualité comptable, il convient de transférer les crédits destinés au versement de la subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre de la convention d'objectifs 2025-2027 pour le développement de l'économie de proximité du chapitre 011 au chapitre 65 pour un montant de 3 750 €.

Lors de l'élaboration du budget primitif, des crédits pour les bourses scolaires ont été inscrits en double. Afin de corriger cette erreur, il convient de réduire les crédits concernés au chapitre 65 à hauteur de 5 795 €.

Le projet de Délégation de Service Public pour l'ouverture et la gestion de la crèche La Ruche Enchantée n'ayant pas abouti, cette dernière va donc être gérée en gestion directe par la Commune. Les crédits ouverts au chapitre 012 – Charges de personnel s'avèrent insuffisants pour couvrir la rémunération des nouveaux agents jusqu'à la fin de l'exercice. Il est donc proposé d'augmenter les crédits de ce chapitre pour un montant de 84 918 €. De plus, il convient d'ajouter des crédits au chapitre 012 à hauteur de 27 082 € pour le versement d'un capital décès dû à un ayant droit.

En recettes :

Des recettes supplémentaires sont à inscrire suite à :

- un dégrèvement de la taxe sur les logements vacants – Année 2024 pour un montant de 6 044 € ;
- la participation des communes pour la Maison de la Justice et du Droit à hauteur de 3 100 € ;
- des indemnités de notre assureur à hauteur de 401 842 €.

Initialement le Projet de Loi de Finances pour 2025 prévoyait une suppression du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) lié aux dépenses de fonctionnement. La Commune avait opté pour la prudence dans ses recettes prévisionnelles en inscrivant aucun crédit de FCTVA en fonctionnement. Cette réforme n'ayant pas eu lieu, il convient d'ajouter 42 331 €.

Suite à la notification de la taxe sur les pylônes électriques, il convient de diminuer la recette de 9 705 €.

Une recette de 19 000 € avait été estimée en vue du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la crèche La Ruche Enchantée. Cette dernière n'ayant pas été contractualisée, il convient de supprimer cette recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Des crédits de frais d'études sont ajustés à la hausse pour financer :

- des études dans les écoles de la ville à hauteur de 15 000 € ;
- un avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment tertiaire en vue de la création d'une structure petite enfance et d'un espace

dédié à l'accueil des jeunes adultes pour un montant de 6 200 € due à un temps de travail beaucoup plus conséquent qu'initialement prévu du titulaire (problématique de fuite sur des réseaux d'évacuation d'eaux du pôle de santé, nécessitant de réinterroger leur cheminement au sein du bâtiment ; plans de récolement spécifiques pour mise à jour des servitudes ; réunions de coordination avec le prestataire du commissionnement) ;

- un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du projet « Espace associatif de Bans - Maison du Vélo » à hauteur de 4 200 €.

Afin de verser le solde de la convention de maîtrise d'ouvrage Unique en date du 12/05/2017 à Lyon Métropole Habitat relative à la construction d'une crèche et d'une salle polyvalente dans le quartier « Les Plaines », il convient de prévoir 17 363 € de crédits au chapitre 204.

Suite à l'obtention de subventions de la part de la Métropole et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le projet de rénovation du hall de la médiathèque, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour permettre la réalisation complète de ce projet à hauteur de 60 000 €.

Comme énoncé précédemment, un transfert de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 14 160 € est nécessaire pour les dépenses liées à la reprise de sépultures en état d'abandon.

Des crédits supplémentaires sont alloués pour les projets suivants :

- création d'une forêt Miyawaki : 20 000 € ;
- travaux au Palais des sports suite aux inondations : 117 288 € ;
- installation de vitrages à contrôle solaire + matériel pour la crèche Graines d'éveil : 45 915 € ;
- aménagement des cours de récréation des écoles : 30 000 €.

Des crédits supplémentaires sont alloués pour les achats suivants :

- deux auto laveuses pour le Palais des sports : 21 110 € ;
- bacs de tri : 7 200 € ;
- équipements pour la crèche La Ruche Enchantée : 90 000 €.

Le Système de Sécurité Incendie (SSI) de la Maison du Fleuve Rhône est définitivement hors service et nécessite un remplacement complet pour respecter les normes de sécurité pour un montant estimé de 200 000 €.

Suite à la signature des contrats de prêt à usage entre la ville et la Métropole pour les locaux commerciaux situés au 21 rue Roger Salengro et au 4 rue Charles Simon, il convient de prévoir des crédits à hauteur de 23 000 € pour effectuer les travaux de second œuvre en vue de la commercialisation de ces locaux.

Dans le cadre du marché d'entretien des chaudières, des crédits pour la partie P3 du contrat qui concerne le changement de pièces en vue de l'amélioration du rendement des chaudières sont à prévoir à hauteur de 20 147 €.

Il convient de réajuster les crédits prévus pour les travaux divers dans les bâtiments communaux à hauteur de 38 249 €. A cette enveloppe s'ajoute une régularisation de TVA à payer à une entreprise d'un montant de 3 874 €.



Suite à la notification du marché de travaux pour l'aménagement des espaces de proximité du quartier des Vernes, il convient d'ajuster les crédits à hauteur de 20 000 €.

Suite aux inondations du 17 octobre 2024, des travaux de réfection du sol du gymnase Anquetil ont été budgétés. Cependant, un aléa implique un coût supplémentaire de 54 372 €. Cette plus-value est liée au changement de solution technique suite au décollement de la 2^{ème} couche de résine amiantée.

Suite à l'approbation de la révision du montant de l'AP/CP n°2402 « Réhabilitation bâtiment 2 rue Eugène Pottier », les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 sont ajustés à hauteur de 244 000 €.

Pour financer les dépenses énoncées ci-dessus, il convient de diminuer la ligne budgétaire relative aux "immobilisations corporelles en cours - construction à hauteur" de 242 880 €.

En recettes :

Suite à la notification du FCTVA – Partie investissement, il convient d'augmenter les recettes d'un montant de 233 434 €.

Suite à la notification de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025, des avances vont pouvoir être sollicitées pour un montant total de 134 515 € pour les projets suivants : raccordement au réseau de chaleur des équipements communaux en centre-ville, aménagement d'une aire de loisirs extérieure sur le quartier des Vernes et rénovation du gymnase Anquetil.

Suite à la notification des subventions d'aide à l'investissement des projets de territoire 2021-2026, il convient d'ajuster le montant de recettes à hauteur de 462 289 €.

Dans le cadre des projets subventionnés par le FIPD 2022 et 2023, les dépenses réalisées par la collectivité ont été inférieures aux budgets prévisionnels. Par conséquent, le montant des subventions a été diminué de 21 000 €.

Le récapitulatif des mouvements est détaillé dans le tableau de synthèse ci-joint.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER la présente décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la Commune telle qu'elle est détaillée ci-dessus et en pièce jointe, équilibrée en dépenses et recettes.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_1-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					Dépenses	Recettes	Remarques
DEPENSES							
Chapitre	Compte	Fonction		Libellé			
011	617	4221		Etudes et Recherches	1 219,20 €		Dépistage du radon dans 6 établissements : Pôle Petite Enfance, RAMA, écoles élémentaires Henri Wallon, Gabriel Péri, Jean Jaurès, et le groupe scolaire Simone Veil
011	617	331			1 173,60 €		
011	617	212			3 338,40 €		
011	617	213			1 173,60 €		
011	617	551			7 466,00 €		
011	6156	30		Maintenance	396,90 €		Contrôles légionnelle dans les bâtiments communaux
011	6156	311			113,40 €		
011	6156	316			56,70 €		
011	6156	211			170,10 €		
011	6156	028			170,10 €		
011	6156	331			340,20 €		
011	6156	4221			113,40 €		
011	6156	321			2 154,60 €		
011	6156	323			340,40 €		
011	6156	020			1 025,00 €		
011	6156	213			680,40 €		
011	6156	212			341,00 €		
011	615221	020			Entretien et réparations - Bâtiments publics	9 883,00 €	
011	61558	321		Entretien et réparations - sur biens mobiliers	4 410,00 €		Réparation du moteur pour relevage des paniers de basket
011	615231	845		Entretien et réparations - Voiries	13 340,00 €		Enveloppe travaux entretien/réparation voirie + régularisation TVA pour une entreprise
011	615231	511			18 493,00 €		Elagage Montée de Badin
011	61358	845		Locations	850,00 €		Régularisation TVA pour une entreprise
011	61521	025		Entretien et réparations - Terrains	- 14 160,00 €		Les dépenses liées à la reprise de concessions du cimetière sont à imputer en section d'investissement
011	60632	020		Fournitures de petits équipements	8 000,00 €		Ajustement pour les fournitures nécessaires à la réparation des véhicules
011	60632	511			2 850,00 €		Ajustement pour l'achat de pièces pour réparer les aires de jeux
011	6042	281		Achats de prestations de services	- 80 000,00 €		Ajustement des crédits liés au marché de restauration scolaire

011	62876	020		Remboursement de frais au GFP de rattachement	97 942,00 €		Ajustement des crédits liés au remboursement à la Métropole de la facture d'évacuation et de traitement des déchets suite aux inondations
011	6234	62		Réceptions	- 3 750,00 €		Crédits transférés au chapitre 65 pour le versement de la subvention à la CCI
011	614	551		Charges locatives et de copropriété	9 000,00 €		Appel pour fonds de travaux (travaux prévus par les syndicats de copropriétés du 13 et 15 rue Roger Salengro) + rappel de charges du Tiers-lieu de santé
011	6283	020		Frais de nettoyage des locaux	4 000,00 €		Entretien des locaux de la crèche La ruche enchantée
011	60612	020		Energie - Electricité	205 026,00 €		Ajustement des crédits pour les dépenses d'énergie/fluides
011	6227	020		Frais d'actes et de contentieux	9 800,00 €		Frais de contentieux
011	6228	020		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	7 200,00 €		Accompagnement pour le lancement du marché assurances : recensement des besoins, rédaction des pièces constitutives du marché, analyse des offres
65	65131	221		Bourses	- 5 000,00 €		Ajustement car crédits pour les bourses scolaires inscrits en double
65	65131	222			- 795,00 €		
65	65134	70		Aides	1 500,00 €		Ajustement des crédits pour le don d'arbres aux habitants
65	657382	62		Subventions organismes publics divers	3 750,00 €		Subvention à la CCI dans le cadre de la convention d'objectifs 2025-2027 pour le développement de l'économie de proximité
012	64111	4221		Personnel titulaire - Rémunération principale	84 918,00 €		Rémunération des agents recrutés pour l'ouverture de la crèche La ruche enchantée
012	6478	020		Autres charges sociales diverses	27 082,00 €		Versement capital décès
RECETTES							
Chapitre	Compte	Fonction		Libellé			
70	70878	028		Remboursement de frais par des tiers	3 100,00 €		Participation financière des communes pour la MJD - Année 2024
73	73132	01		Taxe sur les pylônes électriques	- 9 705,00 €		Ajustement de la taxe sur pylônes électriques selon notification
74	744	01		FCTVA	42 331,00 €		FCTVA 2025 - Partie fonctionnement
75	75888	01		Produits divers de gestion courante - Autres	5 441,00 €		Indemnisation Groupama + franchise remboursée par l'assureur du mis en cause
75	75888	01			369 319,00 €		Ajustement des crédits au regard du protocole d'indemnisation suite aux inondations
75	75888	4221			- 19 000,00 €		La collectivité n'a pas contractualisée de Délégation de Service Public pour la gestion de la nouvelle crèche La ruche enchantée
75	75888	01			27 082,00 €		Contrat d'assurance de la commune : indemnisation capital décès
77	773	01		Mandats annulés sur exercices antérieurs	6 044,00 €		Dégrèvement - taxe sur les logements vacants - Année 2024
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					424 612,00 €	424 612,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Chapitre	Compte	Fonction	Opération	Libellé			
20	2031	211		Frais d'études	15 000,00 €		Etudes bâtiments
20	2031	4221		Frais d'études	6 240,00 €		Avenant n°2 au marché n°2022PAN017 : mission de MOE pour la réhabilitation d'un bâtiment tertiaire en vue de la création d'une structure petite enfance et d'un espace dédié à l'accueil des jeunes adultes
20	2031	020		Frais d'études	4 200,00 €		Analyse des offres du projet "Espace associatif de Bans - Maison du Vélo"
204	20422	4221		Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	17 363,00 €		Solde de la convention de Maitrise d'Ouvrage Unique en date du 12/05/2017 avec LYON METROPOLE HABITAT relative à la construction d'une crèche et d'une salle polyvalente - Quartier Givors Les Plaines - Rue Casanova
21	2188	313		Autres immobilisations corporelles	36 312,00 €		Rénovation hall médiathèque : mobilier + travaux
21	21848	313		Autres matériels de bureau et mobiliers			
23	2313	313		Immobilisations corporelles en cours - Constructions			
21	2188	313		Autres immobilisations corporelles			
21	2188	313		Autres immobilisations corporelles	8 688,00 €		Fourniture et installation d'un automate de prêt/retour à la médiathèque Fourniture et installation d'une caméra de comptage à la médiathèque
21	2128	70		Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00 €		Forêt Miyawaki
21	2128	025		Autres agencements et aménagements	14 160,00 €		Transfert des crédits liés à la reprise de concessions du cimetière de la section de fonctionnement à la section d'investissement
21	21314	321		Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	117 288,00 €		Travaux Palais des sports suite aux inondations
21	2188	321		Autres immobilisations corporelles	21 110,00 €		2 Auto laveuses pour le Palais des sports
21	2188	020		Autres immobilisations corporelles	7 200,00 €		Bacs de tri
21	2188	4221		Autres immobilisations corporelles	23 196,00 €		EAJE Graines d'éveil : Installation de vitrages contrôle solaire, étuve de maintien au chaud, réfrigérateur, installation d'un store d'ombrage
21	21313	4221		Constructions - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	22 719,00 €		
21	21848	4221		Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00 €		Equipements de la crèche La ruche enchantée
21	2188	4221		Autres immobilisations corporelles	50 000,00 €		
21	2128	213		Autres agencements et aménagements	30 000,00 €		Aménagement cours de récréation des écoles
21	21351	020		Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	200 000,00 €		Remplacement du Système de Sécurité et d'Incendie de la MDRF
21	21351	020			20 147,00 €		Contrat P3 : changement de pièces pour amélioration des chaudières
21	21351	020			38 249,00 €		Ajustement crédits enveloppe travaux divers bâtiments

21	2145	632		Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, aménagements	23 000,00 €		Travaux de second œuvre dans locaux commerciaux situés au 21 rue Roger Salengro et 4 rue Charles Simon
21	2128	325		Autres agencements et aménagements	20 000,00 €		Travaux d'aménagement des espaces de proximité - Terrains sportifs - Quartier des Vernes
21	2151	845		Installations - Réseaux de voirie	412,00 €		Régularisation TVA pour une entreprise
21	2152	845		Installations de voirie	322,00 €		
21	2128	322		Autres agencements et aménagements	3 140,00 €		
23	2313	321		Immobilisations corporelles en cours - Constructions	54 372,00 €		Gymnase Anquetil : réfection du sol suite aux inondations ; plus value pour changement de solution technique suite au décollement de la 2ème couche de résine amiantée
23	2313	4221	2402		244 000,00 €		Ajustement des crédits de paiement 2025 AP n°2402 Réhabilitation bâtiment 2 rue Eugène Pottier
23	2313	020			- 242 880,00 €		Diminution de la ligne "immobilisations corporelles en cours - construction"
RECETTES							
Chapitre	Compte	Fonction		Libellé			
10	10222	01		Fonds d'investissement - FCTVA	233 434,00 €		FCTVA 2025 - Partie investissement
13	1321	020		Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat	81 505,00 €		Avance 30% DPV 2025 : Raccordement au réseau de chaleur des équipements communaux en centre ville
13	1321	325			23 816,00 €		Avance 30% DPV 2025 : Aménagement d'une aire de loisirs extérieure sur le quartier des Vernes
13	1321	321			29 194,00 €		Avance 30% DPV 2025 : Rénovation du gymnase Anquetil
13	1321	11			- 6 000,00 €		Diminution de la subvention FIPD 2022 au regard des dépenses réalisées
13	1311	11		Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat	- 15 000,00 €		Diminution de la subvention FIPD 2023 installation de caméras car la collectivité n'a pas réalisé le montant de dépenses prévisionnelles
13	13251	518		Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	271 842,00 €		Subvention aide à l'investissement des projets de territoire 2021-2026 (Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026) : Projet Pôle santé : versement du solde
13	13251	632			71 996,00 €		Subvention aide à l'investissement des projets de territoire 2021-2026 (Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026) : Projet Renovation des locaux commerciaux : versement d'un acompte
13	13251	30			70 451,00 €		Subvention aide à l'investissement des projets de territoire 2021-2026 (Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026) : Projet Renovation MDRF : versement du solde
13	13251	313			48 000,00 €		Subvention aide à l'investissement des projets de territoire 2021-2026 (Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026) : Projet Accueil médiathèque : versement d'un acompte
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					809 238,000 €	809 238,00 €	